



Convention de stage

Formation à la Radioprotection des patients exposés aux risques ionisants

(décision n° 2017-DC-0585 de l'ASN du 14/03/2017, et au guide professionnel validé par l'ASN en février 2019)

Entre : le bénéficiaire de la formation :

Adresse du Cabinet Dentaire :

et l'organisme de Formation : Association Précaution 89 rue St Denis 77400 LAGNY SUR MARNE

N° Formateur DRTEFP: 11 77 05948 77, agréé ODPC n° 1030, DATADOCKÉ

Caractéristique de l'action de formation :

Cette formation entre dans la catégorie des actions de formation continue obligatoire relative à la radioprotection des personnes. (articles L 1333-11 et R 1333-68 du Code de la Santé Publique)
Elle a pour objectif la mise à jour des connaissances des manipulateurs en matière de radiologie dentaire pour permettre une radioprotection efficace de leurs patients exposés à des sources de rayonnements ionisants et répondre à leur obligation de formation.

Cette formation est validée par une attestation valable 10 ans.

Pré-requis :

Docteur en Chirurgie Dentaire

Date de la formation : **Jeudi 10 mars 2022**

de 9h - 12h 13h - 16 h

Lieu : Classe virtuelle

(Formation à distance)

La formation est dispensée par Hervé PARFAIT, Docteur en Chirurgie Dentaire et PCR, Formateur qualifié pour la Formation à la Radioprotection (CEA-INSTN 2017)

Les stagiaires recevront une attestation de Formation continue pour deux demi-journées.

La session se terminera par un contrôle de connaissances à l'aide d'un QCM

Les stagiaires ayant obtenu la note de 12/20 ou plus recevront une attestation de formation à la radioprotection des patients, spécialité dentaire, valable 10 ans

Cotisation :

Le coût de la journée de formation est de 250 €, réglés à l'inscription.

En cas d'absence injustifiée du stagiaire le jour de la formation aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation ou de demande de transfert à une autre date moins de 15 jours avant la date de session, des frais de 50 € seront dus.

En cas d'inexécution totale ou partielle de l'action de formation du fait de l'organisateur, l'association PRECAUTION s'engage à rembourser les frais d'inscription ou à proposer une date de substitution.

Date :

Pour l'Association PRECAUTION

Tampon et Signature du Bénéficiaire :

Le Président

